



# Commission Scientifique du Centre Universitaire de Mayotte

La commission scientifique est un organe consultatif prévu par l'article 14 du règlement intérieur du CUFR.

Elle a vocation à impulser et animer la politique de recherche de l'établissement; le conseil d'administration délibérant sur les grandes orientations de la recherche.

Les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement de la commission scientifique ont été fixées par un règlement intérieur adopté en conseil d'administration le 10 décembre 2014, avec quelques modifications ultérieures.

Au titre de ses compétences, elle est obligatoirement consultée sur :

- le volet recherche du projet d'établissement ;
- les profils de recrutement d'enseignants-chercheurs ;
- la répartition des crédits alloués à la recherche ;
- les conventions de collaboration de recherche.

La commission scientifique est composée des membres suivants :

- \* Marc TROUSSELLIER, Président,
- \* Elliott SUCRÉ, Vice-président,
- \* Aurélien SIRI, Directeur du CUFR,
- \* le Directeur des services,
- \* Thomas M'SAÏDIÉ, responsable du Département Droit-Économie-Gestion,
- \* Jean-Jacques SALONE, responsable du Département Sciences de l'Éducation,
- \* Victor BIANCHINI, maître de conférences en sciences économiques,
- \* Claire GOLLETY, maître de conférences en écologie marine,
- \* Esméralda LONGÉPÉE, maître de conférences en géographie environnementale,
- \* Solym Mawaki MANOU-ABI, maître de conférences en mathématiques,
- \* Linda RASOAMANANA, maître de conférences en langue et littérature françaises,

Jean-François LAVAUD, gestionnaire finances en appui à la recherche, assume le secrétariat de la CS.